

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2008

Date de la Convocation : 1^{er} Décembre 2008

L'An Deux Mille Huit le 11 Décembre à 20 Heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de restauration du collège Roger Bellair à THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean Marc ERNATUS, MADAME Arlette MARIE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUSNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPLOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Benoit CHEDEVILLE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Madame Catherine PAUL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL,

Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Annie AUZOU, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Jean Claude LECLERC, Madame Marie Christine LENEVEU, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC,

Monsieur CHANDELIER Président de la Communauté de Communes ouvre la séance et remercie Monsieur de GALARD Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, Sous Préfet de l'arrondissement de Caen, d'être présent pour ce conseil communautaire, et remercie Monsieur Igor GARNCARZYK Principal du collège Roger bellair, d'accueillir cette Assemblée, dans les locaux du collège.

Invitation est donnée à tous les Maires et délégués d'être présents à la cérémonie de mise en place du Club Europe prévue le 15 Décembre prochain dans ces locaux du collège.

Monsieur Chandelier présente les excuses du Vice-Président Guy Bizet qui a fait un malaise ce matin après la réunion des vice-présidents et a dû être hospitalisé. Il est actuellement en observation à la clinique Saint Martin de Caen. Au nom des délégués il lui est souhaité un prompt rétablissement.

Le Président fait une présentation de la Communauté à Monsieur de GALARD :

La Communauté de Communes : comprend 34 Communes, 11400 habitants, 256 Kms.

85 délégués communautaires et à ce titre le Président tient à souligner la représentation des 34 Communes à cette Assemblée et la présence de 76 délégués sur 85

La Carte Postale : Une région attrayante par sa qualité de vie et ces nombreuses possibilités de pratiques de sports dans un paysage exceptionnel.

Réalités : Notre région n'a, malheureusement, pas d'infrastructure satisfaisante, une population vieillissante, la cicatrice pas encore guérie de la fermeture des mines de St Rémy, l'industrie qui souffre encore avec cette crise importante dans l'automobile.

L'Agriculture étant très difficile avec ces terres morcelées, mais aussi que l'industrie laitière de qualité à Clécy, représente le second employeur de la Suisse Normande.

Mais il faut se réjouir de l'artisanat, et des commerces qui petits mais solides, résistent du fait du dynamisme de leurs dirigeants, il faut que notre Communauté

dans le cadre de sa mission économique aide ces petites entreprises à retrouver des repreneurs lors des départs en retraite.

Un signe qui ne trompe pas, et qui montre bien le manque de richesse de notre région, le revenu annuel moyen d'un ménage est de 12 000 Euros.

De l'Espoir : Il faut renforcer l'accueil de nouveaux habitants, et leur proposer des services et leur permettre d'avoir des moyens de déplacement et de communication satisfaisants. (2X2 voies, Haut débit, ...)

C'est le tourisme en développement.

C'est, le développement des activités de service à l'entreprise et de service à la personne.

Notre région a le dynamisme, mais il faut que l'Etat nous aide et nous accompagne, bien sûr avec de l'argent, mais aussi avec des conseils, de l'écoute, de l'appui....

L'Etat est un partenaire actif et il faut remercier les services de la préfecture qui aident nos collectivités :

Le service du Budget, des dotations, des marchés, et de la réglementation...

Mais aussi :

-**La trésorerie** pour ces conseils, son partenariat et son accompagnement dans nos projets,

-**la gendarmerie**, contact étroit entre le Maire et la brigade,

-**la poste**, avec son service à l'habitant même dans les endroits les plus reculés de nos campagnes,

-**la D.R.T.E.F.P**, avec ses aides à l'emploi et à la formation professionnelle,

-**l'Ecole** : pas toujours facile à organiser et il est impératif de maintenir le R.A.S.E.D. pour nos enfants en difficultés.

-**la D.D.E et la D.D.A.** il faut comprendre le rapprochement de ces deux structures, la réorganisation des services d'instruction de l'urbanisme permet maintenant d'obtenir des permis de construire dans de meilleurs délais.

Nos Collectivités de tailles moyennes attendent beaucoup des services de l'Etat, pour développer des politiques :

- **économiques**,

- **de développement durable et énergies renouvelables**, il faut souligner le dynamisme de Monsieur Jean Claude LECLERC, aujourd'hui absent excusé, sur ce sujet.

-**de développement, touristique, nature et patrimoine.**

ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SUISSE NORMANDE

Le Président remercie Monsieur Jouvin et les services de la trésorerie et tient à préciser que l'analyse qu'il va présenter est la troisième réalisée à ce jour en France,

Cette analyse financière consolidée de la Communauté de Communes concerne les années 2005, 2006, 2007, elle montre la bonne santé de notre collectivité, elle est disponible au secrétariat de Communes.

REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du projet de règlement intérieur a été remis à chaque délégué lors d'un Conseil Communautaire. Ce règlement sera soumis à l'approbation lors d'un prochain Conseil Communautaire, mais il est demandé avant la fin de Janvier 2009 de signaler au secrétariat de la Communauté les observations ou suggestions qui seraient à apporter à la rédaction de ce règlement intérieur.

Secrétaire de séance : Madame Delphine TASTYRE accepte d'être secrétaire de séance.

1) COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Compte rendu du conseil communautaire du 15 Octobre a été transmis à chaque délégué, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction du compte rendu.

Madame Bouin, signale que dans le compte rendu en page 3 dans la délibération du trop versé de subvention FEDER a été indiqué :

« A l'unanimité des membres présents, il est donné l'autorisation au Président est autorisé à effectuer le paiement correspondant à ce remboursement »

Monsieur Chandelier, c'est une erreur de frappe, il faut lire :

« A l'unanimité des membres présents, il est donné l'autorisation au Président d'effectuer le paiement correspondant à ce remboursement. »

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) ADMINISTRATION GENERALE

a) Distribution du bulletin de la Communauté.

Le journal d'information de la Communauté (CCSN INFO) va paraître trois fois par an, sous une présentation allégée en quatre pages.

Chaque numéro présentera un thème particulier, actualités, infos pratiques et à partir du second numéro, deux communes y seront présentées.

Le Président présente ses excuses pour les coquilles qui apparaissent dans ce bulletin, comme par exemple l'erreur sur la date de création de la Communauté, ce CCSN INFO est le premier, les observations faites serviront à améliorer cet outil de communication.

Le bulletin est remis à chaque maire, il est demandé aux Communes de le faire distribuer auprès de chaque foyer avant cette fin d'année.

b) Décision modificative aux budgets

Le Président tient à souligner que la Commission des finances ne s'est pas réunie pour ces modifications mineures, mais, ces propositions ont été soumises au groupe de travail en date du 10 décembre dernier.

Il est donné lecture budget par budget du projet de décisions modificatives budgétaires.

(voir détail en annexe 1)

Les décisions modificatives au budget sont adoptées à l'unanimité.

c) Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie consentie avec la caisse du Crédit Agricole arrive à échéance le 18 décembre 2008.

Il est proposé de procéder au renouvellement de cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel de Normandie aux conditions suivantes :

Montant de la ligne	800 000
Durée	12 mois
Taux (4.24 en octobre 2008)	Euribor 3 mois moyenné m-1 + 0.600
Frais de dossier	400.00 Euros

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces correspondant à cette ligne de trésorerie

d) A.D.S.L. Nouvelles mesures départementales

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes n'est pas encore couvert par l'A.D.S.L, les élus des Communes de La Pommeraye, de Meslay, Saint Omer, l'ont déjà signalé.

De nouvelles mesures départementales vont être proposées, comme par exemple la prise en charge à hauteur de 400 euros de l'installation d'une antenne par satellite.

Un courrier a été envoyé, à chaque Commune le 5 Décembre par Monsieur Chandelier en tant que Conseiller Général

Un point va être fait Commune par Commune, il est demandé dès maintenant aux élus d'en informer le secrétariat de la Communauté.

3) COMMISSION ECONOMIQUE

a) EPN (élargissement de la régie)

Pour un meilleur service aux clients de l'espace public numérique, il est proposé d'ajouter aux recettes régies la vente de café à 0.50 Euro l'unité.

Le Président est autorisé à ajouter ce tarif à la régie de recette de l'EPN

b) Signature de la convention « Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle » (P@T)

Afin d'assurer la continuité des travaux du p@t Suisse Normande, (formation à distance), et ainsi de le dynamiser, la CCSN souhaite mettre en place 2 projets :

- 1- Décentraliser une partie de l'accompagnement dans l'orientation, prestation actuellement assurée par l'AFPA : « Association pour la formation professionnelle des adultes » le passage des tests pourra avoir lieu au p@t et non à Caen
- 2- Mise en place de FOAD « Formation ouverte et à distance » de créateurs d'entreprises

Pour assurer ces projets, la DRTEFP versera une subvention de fonctionnement de 20 000€.

Le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

c) Signature de la convention « Conseil Général » (Point info 14)

Economie

Suite à la demande de création d'un point info 14 lors du précédent conseil communautaire, le conseil général a accepté notre candidature.

Cela implique que le Conseil Général versera une subvention de 10600€ par an pendant 3 ans pour assurer le fonctionnement du service. Il met également à disposition le matériel informatique nécessaire au service. En contrepartie, la CCSN doit mettre à disposition l'agent qui assure également le fonctionnement de l'E.P.N. et qui aura pour mission de renseigner et orienter les usagers dans leurs démarches administratives soit au point info 14 soit par mail ou téléphone.

Le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

Monsieur TENCE, rappelle l'organisation de formations pour les élus, tant pour le cadastre numérisé que pour la découverte ou le perfectionnement à l'informatique.

d) Dossier ADGENE (Présentation du projet, demande subventions)

Monsieur le président, sur la proposition de monsieur le vice-président chargé de l'action économique, soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes de la Suisse Normande souhaite adopter une politique volontariste de développement économique permettant ainsi aux entreprises locales de se développer et créer des emplois.

Aujourd'hui, notre collectivité est saisie de projets de développement importants portés par les sociétés AD Gène et OSI Santé, spécialisées dans la conception et la réalisation de tests micro-biologiques pour l'une et dans la conception et la réalisation de logiciels pour l'autre. Ces deux entreprises sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes depuis leurs créations.

Toutefois, leur site actuel, rue de Beauvoir, est vétuste et trop petit pour accueillir leur développement.

Elles sollicitent donc la Communauté de Communes de la Suisse Normande pour que cette dernière leur construise un immeuble de 1000 m² environ (bureaux et laboratoires) permettant d'accueillir les deux entreprises et pour qu'elle leur mette à disposition en location.

Le développement des marchés de ces deux entreprises permet d'envisager d'importantes créations d'emplois dans les prochains exercices.

La réalisation de cet immeuble permettrait d'implanter solidement ces deux entreprises sur le territoire.

Le coût prévisionnel HT du projet est le suivant :

POSTES	MONTANTS HT
Terrain de 3210 m ²	54 570,00 €
Taxes permis	29 425,50 €
Frais d'actes	2 728,50 €
Construction	862 000,00 €
VRD	110 000,00 €
raccordements réseaux	10 000,00 €
maitrise d'œuvre et assistance à	117 040,00 €
mission SPS	9 720,00 €
mission CT	9 720,00 €
AssurancesDO/TRC	22 356,00 €
Frais d'appel d'offre	5 000,00 €
étude de sol/ géomètre	6 000,00 €
Frais financier CT	43 349,60 €
Total HT	1 281 909,60 €

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une location à une entreprise privée, nous avons inclus le coût du foncier et des frais financiers en cas d'emprunt.

Notons également que ces deux sociétés s'engagent sur la durée et souhaitent acheter le bâtiment à l'avenir.

La commission action économique, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2008, a émis un avis favorable.

Avant de délibérer, le président donne la parole aux délégués :

Monsieur ANGUE : Combien de créations d'emplois ?

Monsieur CHANDELIER , C'est une entreprise qui depuis son arrivée à Thury Harcourt, c'est toujours développée et a créé près de quinze emplois.

Monsieur TENCE, l'urgence est la demande de subventions et le choix des maîtres d'œuvres, ce jour une rencontre avec Monsieur HAMELIN responsable d' ADGENE n'a fait que de confirmer, l'urgence de concrétiser ce dossier et les garanties financières qu'il amène à titre personnel.

Il suffit de lire la presse aujourd'hui, et de voir que le même type de projet va voir le jour à Condé sur Noireau, pour un bâtiment de 2500 m², pour un coût de 4 Million d'Euros et 400 000 Euros de subventions.

Le pré-chiffrage de 1 200 000 Euros paraît raisonnable. L'appel d'offres avec cette conjoncture, va surement permettre d'obtenir des prix intéressants.

Monsieur QUINDRY, pourquoi ne pas proposer un terrain à Saint Rémy sur Orne ?

Monsieur TENCE, l'on n'aurait pu proposer le terrain de Méritor Thury, mais le choix est bien clair, il veut s'implanter dans la zone de Thury Harcourt, près de Méritor.

Monsieur LETAVERNIER, Cette entreprise à t' elle déposé des brevets, combien peut-on obtenir de subventions ?

Monsieur CHANDELIER, Les demandes sont en cours

Monsieur ANGUE, Dans les dépenses à l'article 2 les études sont à combien ?

Monsieur CHANDELIER, 12 % de maîtrise d'œuvre

Monsieur TENCE, Ce n'est pas un chèque en blanc, toutes les garanties seront prises vis-à-vis de cette entreprise

Monsieur BUSNEL, Il faut mieux que l'estimation soit élevée pour les demandes de subventions

Monsieur COLLIN, Merci à la Commission économique pour cette initiative, c'est intéressant de, surtout à notre époque, de parler d'implantation d'entreprise. Si le dossier est bien monté, des subventions peuvent être obtenues entre autre par la région.

Il est important de diversifier notre industrie, c'est prometteur, il faut se rappeler du dossier Méritor, la Communauté avait fait de même, et maintenant l'on connaît le résultat.

Monsieur CHANDELIER, C'est vrai ces dossiers sont toujours encadrés par l'Etat. Regardons aussi l'évolution de Biocombustible.

Il est décidé de passer au vote :

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SUISSE NORMANDE DECIDE :

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvée l'autorisation de programme de l'opération relative à la construction d'un bâtiment d'activités sur les parcelles cadastrées Section AA N° 6 et 7 de la commune de THURY HARCOURT pour un montant de 1 281 910 €.

ARTICLE 2 : Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2009.

ARTICLE 3 : Monsieur le président est autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

ARTICLE 4 : Monsieur le président est autorisé à lancer une consultation et à retenir un maître d'ouvrage délégué.

ARTICLE 5 : Monsieur le président est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.

ARTICLE 6 : Monsieur le président est autorisé à élaborer tous les documents contractuels (promesse, bail) avec les sociétés AD Gène et OSI Santé, sachant que ceux-ci devront être préalablement approuvés en Conseil Communautaire.

4) COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS

a) Centre d'hébergement (Choix du traiteur)

Traspy

Le contrat avec le fournisseur de repas du centre d'hébergement du Traspy est arrivé à échéance. Après consultation, 3 prestataires ont répondu à l'offre. Pour des raisons de prix et de qualité de service, il est proposé de retenir le traiteur suivant:

Sabrina GOUDIER à Aunay sur Odon

Tarifs :

Menus simples -12ans : 4.10€ / +12ans et adultes : 4.30€

Menus gastronomiques : 7.20€

Les délégués présents donnent leur accord

b) Renouvellement du matériel d'entretien des chemins de randonnées et proposition de financement

Le Président fait le point du matériel actuel d'entretien des chemins de randonnées, soit :

- Tracteur Renault fructus 130 (67 cv) de l'année 2000
- Broyeur Agram Farmer 166 de l'année 2002

Avant d'engager de gros frais de réparation, il est nécessaire de renouveler ce matériel.

Par délibération en date du 15 Octobre, le Président Monsieur Vanryckeghem a été chargé de consulter des fournisseurs.

Trois sociétés ont répondu, il s'agit de l'entreprise LACROIX marque Deutz, de l'entreprise Ruault Agri John Deere et des établissements Class.

La meilleure proposition émane des établissements Class, soit :

Tracteur de 80 CV DE TYPE 436 RX Celtis de marque Class avec chargeur et broyeur de type Devoy de 1.60 ml de largeur, avec reprise de l'ancien matériel, pour un coût HT de

40 500.00 Euros

Dans le projet de financement il est prévu d'intégrer l'achat de la benne, soit :

8 500.00 Euros

De ce fait le montant de l'emprunt pourrait être de 49 000.00 Euros

Une consultation a été faite auprès de plusieurs banques pour un prêt de 49 000 Euros sur 7 années :

Les propositions sont les suivantes,

Banque	Taux à remboursement mensuel, à amortissement constant	Commission	Observations
Crédit Agricole	4.77%	50.00	
Crédit Mutuel	5.60 %		
Caisse d'épargne	3.53 %	50.00	

Au vue de ces éléments, il est proposé l'achat de matériel auprès des établissements Class, financé par un prêt à la Caisse d'épargne, prêt d'une durée de sept années à un taux fixe de 3 .53 %.

Après en avoir délibéré les délégués autorisent le président à passer commande du matériel et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de l'emprunt.

c) Taxe de séjour

Le Président donne la liste des Communes qui n'ont pas répondu au questionnaire sur le nombre d'hébergement, de ce fait l'étude sur la taxe de séjour, ne peut être finalisée et proposée au Conseil Communautaire.

Madame SERRURIER, La Commune de Cossesseville l'a envoyé deux fois par EMAIL

Madame RIVOGNAC Il en est de même pour la Commune de LE BO, cette personne, souligne que c'est elle-même qui la envoyée.

Monsieur DURAND, Thury Harcourt n'a pas à figurer sur cette liste, le dossier a été transmis au secrétariat de la Communauté de Communes.

Un projet sera soumis à un prochain conseil communautaire.

5) COMMISSION SCOLAIRE

a) Point après la rentrée scolaire

Monsieur Valentin Président de la Commission Scolaire fait le point après cette rentrée scolaire 2008/2009 des effectifs des groupements scolaires de notre Communauté de Communes et donne un aperçu des coûts appliqués par élève.

b) Présentation de l'état d'avancement de l'étude

Il est fait le point de l'étude qui été soumise à la Commission scolaire en date du 2 Décembre 2008

Monsieur CHANDELIER , souligne le travail de Monsieur VALENTIN et sa Commission, ce sujet n'est pas facile mais l'on avance pas à pas.

L'objectif, est d'apporter le même service à nos enfants sur l'ensemble du territoire.

Les Syndicats Scolaires sont en train de se créer.

6) COMMISSION VOIRIE SPANC

a) Contrat de maîtrise d'œuvre, concernant le marché voirie

Le Contrat de maîtrise d'œuvre souscrit avec la société ACEMO se termine à la fin de cette année 2008.

Conformément à la décision prise lors du dernier Conseil Communautaire du 15 Octobre 2008, une consultation a été lancée sur une maîtrise d'œuvre relative aux programmes de voirie 2009, 2010, 2011 et portant sur les missions, suivantes :

Etudes Préliminaires, Etudes d'Avant Projet, Etudes de Projet, Assistance pour passation des contrats de travaux, Visa, Direction de l'exécution des travaux, Assistance pour opération de réception.

De plus, afin d'aider les Communes, il a été demandé d'avoir une proposition de prix sur une mission complémentaire qui serait :

L'estimation des travaux, l'élaboration des dossiers de subventions, la consultation d'entreprises et le suivi et la réception des travaux.

Quatre propositions ont été transmises :

MISSIONS	SODEREF	GUIMARD	ACEMO	Vrd services
EP	2 100		8 390	4 500
AVP	4 620		4 450	6 750
PRO	12 600		5 530	6 750
ACT	3 780		2 270	3 150
VISA	4 200		950	2 250
DET	12 600		11 760	19 350
AOR	2 100		1 250	2 250
	8.40		6.92	9
Soit pour un montant de 500 000 Euros de travaux, mission annuelle	42 000	48 000	34 600	45 000
Mission complémentaire d'aide aux communes				
1) Estimation et dossiers de subvention	700.00	400.00	450.00	2 250
2) Consultation d'entreprises, suivi et réception des travaux	500.00	1 000.00	450.00	1 500 3 375 375

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 Novembre 2008 propose de retenir le bureau d'étude ACEMO

Le Président est autorisé à signer le contrat avec le bureau d'étude ACEMO

b) Lancement appel d'offres voirie (programme 2009, 2010, 2011).

Le marché voirie avec les entreprises Colas, Appia se termine en Mai 2009. Il est dès à présent nécessaire de lancer un appel d'offres qui porterait sur le programme 2009.2010.2011.

Sous la forme d'un marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics (CMP) et sous la forme d'un marché à bons de commande tel que défini à l'article 77 du (CMP).

Avec minimum annuel ttc de 478 400.00

Et un maximum annuel ttc de 956 800.00

Il est demandé au Conseil Communautaire l'autorisation de lancer l'appel d'offres et de signer toutes les pièces nécessaires au lancement du marché

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer cet appel d'offres, et à signer toutes les pièces nécessaires

c) Application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La Loi 2005-102

Les services de l'équipement dans le cadre de leur réseau territorial se proposent d'aider les collectivités à la mise en place des ces actions.

Monsieur DURAND, quelqu'un de la DDE, se propose de venir nous aider dans ce dossier.

Monsieur QUINDRY, ces obligations touchent telles aussi les non-voyants et les malentendants ?

Monsieur CHANDELIER, Tous les handicaps

Il sera demandé à un responsable de l'Equipement d'être présent lors d'un prochain Conseil Communautaire.

7) COMMISSION DECHETS MENAGERS

a) Avenant au marché de vidage des colonnes de tri-sélectif

Le marché de vidage des colonnes de tri sélectif, a été signé avec la société ARD en juillet 2005.

Ce marché été prévu pour trois années fermes et de tranches conditionnelles d'un an.

La prévision de dépense inscrite dans le marché, était basée sur des statistiques de collectivités voisines et des tonnages collectés en porte à porte.

Il s'avère que pour notre collectivité nous n'avions pas de recul, puisque nous sommes passés en 2005 d'un système de collecte en porte à porte à un système en apport volontaire, sans connaître la réaction de la population vis-à-vis de ce changement.

Les chiffres prévus pour les cinq années étaient de 162 150.00 Euros alors qu'à ce jour le montant des factures est de 152 863.20.Euros

La Commission d'appel d'offres réunie le 11 Décembre propose de faire un avenant jusqu'à la fin du marché c'est-à-dire au 30 Juin 2010.

Le Président est autorisé à signer cet avenant.

b) Complément de délibération d'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères prise le 15 Octobre 2008.

Par délibération en date du 15 Octobre, le Conseil Communautaire, a décidé d'exonérer cinq entreprises de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009.

Il s'avère que cette délibération est incomplète.

Cette délibération doit obligatoire faire mention de l'article du code général des impôts concerné, soit dans le cas présent, le 1 du II de l'article 1521.

Par ailleurs, la liste des locaux à exonérer doit impérativement porter :

- l'adresse du local à exonérer, le nom de la voie et référence cadastrale de la parcelle,
- le nom exact du propriétaire du local,
- le nom de l'entreprise occupant le local.

De plus, la société Arvin Méritor, qui est usine, bénéficie d'une exonération de plein droit.

Par courrier en date du 1^{er} décembre le secrétariat de la Communauté a fait une demande de complément d'information aux entreprises concernées, en demandant une réponse pour le 10 Décembre 2008.

En absence de réponse de ces entreprises, ce jour, il est proposé au Conseil Communautaire d'annuler la délibération du 15 Octobre 2008.

Madame BOUIN, nous n'avons pas les éléments, donc c'est clair, nous ne pouvons pas faire autrement

Le Conseil Communautaire au vue de ces éléments décide d'annuler la délibération du 15 Octobre 2008

c) Convention avec le SMICTOM DE LA Bruyère, concernant l'accès aux déchetteries.

Il est donné lecture du projet de convention, concernant l'accès aux déchetteries des habitants des Communes de la Communauté faisant partie du SMICTOM DE LA BRUYERE.

Chaque année au prorata de nombre d'entrée et de coût de fonctionnement, une participation sera demandée au SMICTOM DE LA BRUYERE

Monsieur ERNATUS, c'est une grande décision, il n'y a plus de différence entre le nord et le sud.

Le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

8) Questions Diverses

DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION

En remplacement de Monsieur Quindry, c'est Monsieur TENCE, qui est nommé comme délégué à la Commission locale d'insertion.

MODIFICATION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS D' ACTIONS SOCIALES

Monsieur CHANDELIER, informe les délégués, de l'intention du Département d'ajuster les limites des circonscriptions d'action sociale afin de les faire coïncider avec les périmètres des Communautés de Communes.

C'est ainsi que pour le canton de Thury Harcourt, les Communes de La Villette et de Saint Denis de Méré qui faisaient partie de la circonscription du pré-bocage, seront rattachées à la circonscription du Pays de Condé, la Druance, et à l'inverse, Grimbosq, Mutrécy, Les Moutiers en Cinglais, et Saint Laurent de Condé seront rattachés à la circonscription d'action sociale du Pré-Bocage.

ASSOCIATION PATRIMOINE CULTUEL ET ART SACRE DANS LE CALVADOS

Monsieur CHANDELIER porte à la connaissance des membres présents, le projet de l'Association patrimoine culturel et art sacré dans le calvados, de procéder à un inventaire du patrimoine culturel dans nos Communes.

Une équipe d'une douzaine de personnes compétentes (dont conservateurs de musées) et bénévoles, voir même plus selon l'importance du patrimoine, va venir cataloguer et photographier tous les mobiliers, statues, tableaux, vitraux, vases sacrés, tous objets et vêtements de culte, des plus anciens jusqu'à ceux de la fin du 19^{ème} siècle.

Cet inventaire sera remis sous forme d'un DVD et de fiches descriptives par objet.

Madame REIGNER, attention Saint Martin de Sallen l'a déjà fait et d'autres Communes du canton d'Evrecy.

Cette Association propose gratuitement de procéder à un inventaire du patrimoine alors que cette opération peut être évaluée en moyenne à 2000 Euros.

Monsieur CHANDELIER, propose aux délégués de retenir cette proposition et de verser une subvention de 1000.00 Euros (10 Euros pour 100 habitants).

A l'unanimité les membres présents donnent leur accord, sachant que contact sera pris auprès des Communes pour faire le point des inventaires déjà effectués

Cette somme de 1000.00 Euros sera prévue au Budget Primitif 2009.

Madame BOUIN, Pourquoi la CD 23 n'est jamais déneigée, et il n'y a jamais de sel d'appliqué.

Monsieur CHANDELIER, se propose de voir avec le département, et de consulter le plan de déneigement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

Le Président

Paul CHANDELIER